

# VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE EN MASTER 1 SÉDIMENTOLOGIE, PALÉONTOLOGIE, GÉOCHIMIE ET GÉORESSOURCES

## EN 4 ÉTAPES

1/ **Imprimez et lisez** attentivement le présent document (p 1 à 5)

2/ Complétez la **page 2**, elle sera à nous renvoyer

3/ **Connectez-vous** sur l'application « **E-candidat** » sur laquelle vous aurez de nombreux **renseignements à saisir** (vous aurez besoin, si vous en avez un, de votre numéro INE/INES/BEA, 11 caractères (le plus souvent 10 chiffres et 1 lettre), figurant, entre autres, sur votre relevé de notes du brevet des collèges ou du bac).

Lien vers E-candidat : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat>

4/ **Renseignez** très précisément le formulaire sur **E-candidat**, **imprimez la totalité du dossier**, joignez le à la page 2 du présent dossier, réunissez les pièces justificatives demandées sur E-candidat, et **envoyez le tout**, en lettre suivie ou en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse indiquée sur E-candidat, au plus tard le :

**07 JUIN 2019 (compléments de pièces au dossier possible  
jusqu'au 11/06)**

Cachet de la poste faisant foi

Université de Bourgogne  
UFR SVTE  
Secrétariat ETEC / M1 SP2G  
6 bd Gabriel  
21000 DIJON



**INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER D'ACCÈS EN MASTER 1 SP2G**

**MASTER 1 SÉDIMENTOLOGIE, PALÉONTOLOGIE, GÉOCHIMIE ET GÉORESSOURCES**

**Date limite de renvoi du dossier : 07 JUIN 2019**

Ce dossier n'est pas un dossier d'inscription. **La candidature doit s'effectuer en ligne sur le lien figurant pages 1 et 3 de ce dossier.** Il ne vous dispense pas, si vous êtes accepté dans la filière choisie, de **vous inscrire administrativement (informations ultérieures)** ou de vous **réinscrire sur le web si vous êtes déjà étudiant de l'uB.**

Si vous constituez plusieurs dossiers de demande d'accès en master 1 à l'UFR SVTE ou ailleurs, indiquez ci-dessous votre ordre de préférence (nom du master/ville) :

choix 1 :	choix 3 :
choix 2 :	choix 4 :

NOM : ..... NOM de jeune fille : .....  
Prénoms : .....

Envisagez-vous de suivre ce M1 en formation continue\* ?  Oui  Non

Avez-vous interrompu vos études depuis votre baccalauréat ?  Oui  Non

Si oui, de quelle date à quelle date ?.....

Etes-vous actuellement en emploi ?  Oui  Non

Précisez : .....

.....

Etes-vous actuellement demandeur d'emploi ?  Oui  Non

\*la formation continue concerne ceux qui sont rentrés dans la vie active (salariés ou demandeurs d'emploi) et ont quitté la formation initiale (études)

**CETTE PAGE DOIT ETRE IMPRIMÉE ET RENVOYÉE PAR COURRIER POSTAL AVEC LE RESTE DU DOSSIER SAISI SUR E-CANDIDAT, EN LETTRE SUIVIE OU EN RECOMMANDÉ AVEC AR**

**CANDIDATURE EN M1 SÉDIMENTOLOGIE, PALÉONTOLOGIE, GÉOCHIMIE ET  
GÉORESSOURCES - 2019 / 2020  
QUESTIONS FRÉQUENTES SUR VOTRE DOSSIER**

<b>MA CANDIDATURE</b>	
1. Qu'est-ce que ce dossier ?	Un dossier d'INSTRUCTIONS à conserver (et non une inscription définitive) Les modalités d'inscription définitives seront envoyées par mail en cas d'acceptation dans la filière
2. Où est le dossier de candidature en lui-même ?	En ligne sur l'application E-candidat.  <a href="https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat">https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat</a>
3. Que dois-je faire de ce dossier d'instructions et du dossier de candidature E-candidat ?	- Conserver les instructions - Renvoyer le dossier édité depuis E-candidat, accompagné de la page 2 de ce dossier d'instructions et des pièces justificatives  Renvoi obligatoire en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION
4. Où renvoyer mon dossier E-candidat ?	Réunissez le dossier E-candidat, la page 2 du dossier d'instructions et toutes les pièces justificatives mentionnées dans e-candidat, puis envoyez à l'adresse ci-contre : Université de Bourgogne UFR SVTE Secrétariat ETEC / M1 SP2G 6 bd Gabriel 21000 DIJON
5. Je suis sur place, puis-je déposer mon dossier au lieu de l'envoyer ?	Oui. Vous pouvez le déposer au secrétariat pédagogique ETEC aux heures d'ouverture du bureau (8 h 45/12 h – 13 h 30/17 h). Il vous sera remis un reçu prouvant le dépôt de ce dossier. <b>NE JAMAIS LE LAISSER À LA LOGE D'ACCUEIL OU AILLEURS.</b>
6. Quelles sont les dates importantes ?	- Ouverture du serveur E-candidat pour cette filière : <b>29 AVRIL 2019</b> Aucune candidature ne pourra être saisie avant cette date - <b>Fermeture du serveur E-candidat et date limite d'envoi des dossiers par courrier : le 07 JUIN 2019 à minuit</b>  Aucune candidature ne pourra être saisie sur E-candidat ou acceptée après cette date, même si le dossier d'instructions est encore disponible sur le site de l'UFR
7. Quelle est la capacité d'accueil ?	La capacité d'accueil est de 16 étudiants.
8. Quelles pièces justificatives joindre ?	<b>La liste de toutes les pièces justificatives à joindre figure sur le dossier E-candidat</b> que vous allez éditer. <b>UNIQUEMENT DES PHOTOCOPIES EN NOIR ET BLANC. JAMAIS D'ORIGINAUX.</b>  ATTENTION, vérifiez bien toutes vos pièces avant d'envoyer. <b>NOUS SAVONS QUE VOUS NE DISPOSEZ SOUVENT PAS DE VOTRE RELEVÉ DE NOTES DU SEMESTRE 2 DE LA L3 AU MOMENT DE LA CANDIDATURE.</b> Envoyez votre dossier sans ce relevé, vous nous l'adresserez dès que possible, votre dossier sera étudié quand même.
9. J'étudie à l'uB, dois-je joindre mes relevés de notes ?	Il n'est pas obligatoire de joindre vos relevés de notes si vous êtes déjà étudiant à l'uB, mais recommandé.

10. Je suis de nationalité étrangère et je n'ai validé que des diplômes à l'étranger. Puis-je candidater via E-candidat ?	NON. Les étudiants internationaux n'ayant validé aucune année d'études supérieures en France, doivent respecter la procédure des Relations Internationales. Aucun dossier E-candidat avec ces caractéristiques ne sera étudié. <a href="http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html">http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html</a>
---	---

### SUIVI DE MA CANDIDATURE

11. J'ai envoyé mon dossier dans les temps. Et ensuite ?	Le secrétariat indiquera dans E-candidat la bonne réception du dossier. Vous recevrez un mail automatique de E-candidat vous confirmant l'arrivée de votre dossier
12. J'ai envoyé mon dossier en lettre simple. Quelle conséquence ?	<b>Le secrétariat n'accusera pas réception, et ne répondra pas à une éventuelle demande par mail ou téléphone.</b> <b>L'envoi en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION est obligatoire.</b>
13. J'ai envoyé mon dossier il y a plusieurs jours, et je n'ai toujours pas reçu de mail de confirmation de réception via E-candidat. Pourquoi ?	Le secrétariat gère plusieurs centaines de dossiers destinés à 8 masters. Soyez patients... L'absence de confirmation 3 semaines après votre envoi doit cependant vous inquiéter. Dans ce cas, contactez-nous : <a href="mailto:secretariat.etc@u-bourgogne.fr">secretariat.etc@u-bourgogne.fr</a>
14. J'ai envoyé mon dossier après la date limite. Quelle conséquence ?	La commission décide ou non d'étudier le dossier en fonction des candidatures déjà traitées. Aucune garantie ne peut vous être fournie.  <b>DATE LIMITE D'ENVOI : 07 JUIN 2019</b>
15. Quand aurai-je une réponse ?	Les candidatures seront examinées par la commission pédagogique du master tous les 15 jours environ et au plus tard mi-juillet. Les résultats seront communiqués aux candidats via E-candidat. Soyez patients...
16. Si je suis admissible, dois-je m'attendre à un entretien oral ?	Non, le recrutement en M1 SP2G ne prévoit pas d'entretiens. Toutefois s'il manque des informations, le responsable de filière vous contactera.
17. J'ai une question concernant mon dossier. Puis-je téléphoner ?	NON. <b>Le secrétariat ne répond à aucune question au téléphone</b> (saturé à cette période, les appels retardent la gestion des dossiers). Conservez ces consignes, la plupart des réponses y figurent. En cas de problème spécifique, vous pouvez envoyer un mail : <a href="mailto:secretariat.etc@u-bourgogne.fr">secretariat.etc@u-bourgogne.fr</a>
18. Je viens de recevoir mon dernier relevé de notes de l'année en cours, et mon attestation de réussite. J'attends la rentrée pour les apporter ?	NON. Dès que vous êtes en possession de votre <b>dernier relevé de notes</b> (le plus souvent : Semestre 2 de la Licence en cours), vous devez nous en adresser une copie AINSI QUE CELLE D'UNE <b>ATTESTATION DE REUSSITE (1)</b> éditée par votre université (même pour les étudiants de l'uB). <b>Envoyez le tout en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION OBLIGATOIREMENT, ou déposez-le au secrétariat pédagogique.</b>
19. J'ai été admis(e) dans la filière, que dois-je faire ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si vous avez reçu un mail vous informant de votre admission en M1 SP2G, vous devez impérativement, et dans un délai de deux semaines, <b>CONFIRMER VOTRE SOUHAIT DANS E-CANDIDAT.</b></li> <li>- Vous devez demander à votre université actuelle <b>un transfert de votre dossier</b> administratif vers l'uB</li> </ul> <p><b>Au-delà, les étudiants qui n'auront pas confirmé seront démissionnés d'office et leur place attribuée à un autre étudiant.</b> Transferts : voir ici <a href="http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html">http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html</a></p>

20. Je n'ai pas encore reçu toutes les réponses que j'attends à mes dossiers, puis-je attendre pour confirmer ma venue ?	Vous devez prendre une décision dans les 15 jours et l'indiquer dans E-candidat (confirmation ou désistement). Au-delà, votre place pourra être attribuée d'office à un candidat de la liste complémentaire, le cas échéant.
21. J'ai été admis dans une autre formation, que dois-je faire ?	Retournez sur E-candidat pour saisir un désistement et libérer une place en liste principale. Si vous n'y avez plus accès, informez le secrétariat de votre renonciation. <b>Connectez-vous sur E-candidat ou envoyez un mail à :</b> <a href="mailto:secretariat.etec@u-bourgogne.fr">secretariat.etec@u-bourgogne.fr</a>
22. Comment finaliser mon inscription administrative définitive ?	Avec l'avis d'admission, vous recevrez dans le mail des consignes pour vous connecter à l'application d'inscription web. Si vous êtes déjà étudiant de l'uB, la réinscription se fera depuis votre ENT.  Dans les deux cas, le serveur d'inscription ouvrira le 8 juillet 2019 10 h 00 jusqu'au 21 juillet 2019 minuit. Il rouvrira ensuite le 26 août 2019 14 h 00. <b>Vous devez vous inscrire avant le jour de la rentrée.</b>  <b>Munissez-vous d'une carte bleue pour payer votre inscription en ligne.</b>  <b>Si vous êtes boursier(e), pensez à constituer un dossier de bourse par département où vous candidatez, en détaillant les filières souhaitées, afin de ne pas retarder la prise en compte de votre bourse en cas d'admission.</b>
23. Quand aura lieu la rentrée ?	La rentrée du M1 SÉDIMENTOLOGIE, PALÉONTOLOGIE, GÉOCHIMIE ET GÉORESSOURCES aura lieu le 16 septembre 2019 (heure et lieu seront précisés sur le site de l'UFR). LA PRÉSENCE DE TOUS LES ÉTUDIANTS EST OBLIGATOIRE CE JOUR-LÀ. <b>Lien vers les emplois du temps :</b> <a href="http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/emplois-du-temps.html">http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/emplois-du-temps.html</a>

Informations sur la vie étudiante et la scolarité :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/documents-a-telecharger.html>

Rubrique « infos pratiques »

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>

(1) Il est rappelé dans la circulaire n° 2006-202 du 8/12/2006 que la délivrance d'une attestation de réussite au diplôme doit être fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande. **Cette attestation sera exigée par nos services.** Source :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/47/MENS0603037C.htm>

<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo000309/MENS0000500C.htm>

Vous pouvez **EXIGER** cette attestation auprès de votre université, même s'il vous faut pour cela faire un recours auprès de la présidence. Contrairement à ce qui est parfois affirmé dans les scolarités, les DEUG (Diplôme d'Études Universitaires Générales, délivré en fin de L2), et la maîtrise (master 1) n'ont **pas disparu**. Ces diplômes intermédiaires existent toujours légalement et l'attestation de réussite à ces deux diplômes **NE PEUT PAS VOUS ÊTRE REFUSÉE** au prétexte que l'université où vous l'avez obtenue n'a pas l'« habitude » de les éditer.